

Projet Educatif Local (PEL) – programmation 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 38*

LE 12 JUIN DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Sébastien, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la n°35), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la n°41 et à la question n°49), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la n°3 et de la question n°35 à la n°49), Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la n°30), M. BREBION Bernard (de la question n° 3.1 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la n°35).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL Patricia (de la question n°36 à la n°49), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°42 à la n°48), M. PAJOT Mickaël (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean (de la question n°31 à la n°49), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la n°3), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°36 à la n°49).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien (de la question n°36 à la n°49), M. PAJOT Mickaël à Mme BUQUET Estelle (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°31 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°36 à la n°49).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Éducatif Local (PEL), la Ville de Dieppe poursuit son soutien à un programme annuel d'activités périscolaires et extra-scolaires en faveur des enfants et des jeunes en s'appuyant notamment sur des dispositifs soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), malgré des co-financements toujours en baisse.

Les principaux objectifs de ce projet, travaillés avec l'ensemble de la communauté éducative, sont de favoriser un égal accès aux activités, de respecter les besoins de chacun et de former des jeunes, acteurs et responsables. Pour atteindre ces objectifs, un panel d'activités et d'actions y sont menées par nos partenaires associatifs.

La programmation repose sur des activités scientifiques et techniques (ESTRAN), des séjours (Maison des jeunes de Neuville et Maison Jacques Prévert), des activités sportives (Cercle de la Voile de Dieppe et association sportive et culturelle des écoles publiques de Dieppe), des activités culturelles et artistiques (Arche de Noé, Lire à Voix Haute-Normandie, SYDEMPAD, Maison des jeunes et de la Culture et Oxygène) et de l'accompagnement scolaire (Maison des jeunes de Neuville, Oxygène, Maison des jeunes et de la Culture, La Parentèle et AISE).

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre prochain va apporter des modifications dans la programmation. Des actions revisitées, seront fléchées vers les nouvelles activités périscolaires proposées sur le temps libéré dès 15h. Des subventions accordées pour ces actions, au titre de la présente délibération, permettent de couvrir les besoins de financement du premier semestre 2014 (cf. tableau ci-joint).

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 10 juin 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2014 du PEL,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service PA41),
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions à intervenir avec les associations

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Mme Annie OUVRY ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire